

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 11 février 2022

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.663**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 janvier 2022, visant à obtenir pour des fins d'analyse et de recherche les données temporelles sur les infections à la Covid, les hospitalisations, les soins intensifs et les décès par groupe d'âge croisées avec les comorbidités. Plus précisément vous désirez obtenir :

- 1- Le nombre d'infections, des hospitalisations, des séjours en soins intensifs et le nombre de décès par groupe d'âge croisées avec les comorbidités;
- 2- Les durées d'hospitalisation et les durées en soins intensifs par groupe d'âge croisées avec les comorbidités;
- 3- Les données 1 croisées avec le statut vaccinal;
- 4- Les données 2 croisées avec le statut vaccinal;
- 5- Les données sur la Covid longue (probablement non disponibles).

De plus, vous souhaitez savoir comment sont calculés les différents risques dans le tableau de bord ci-dessous :

[https://twitter.com/sante\\_qc/status/1479122568166748160/photo/1](https://twitter.com/sante_qc/status/1479122568166748160/photo/1).

Quelles sont les formules utilisées.

En ce qui concerne les points 1 à 4 de votre demande, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne détient aucune donnée sur la comorbidité. Nous vous invitons à vous adresser à l'Institut national de santé publique du Québec ou à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux pour l'obtention de ces informations. De plus, pour les autres renseignements concernant les hospitalisations, vous trouverez ces informations sur le site Internet de Données Québec au lien ci-dessous :

<https://www.donneesquebec.ca/>

... 2

Également, en ce qui a trait au point 5 de votre requête, le MSSS ne détient pas pour le moment de données sur la Covid longue.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint un document répondant à la deuxième partie de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2